



**ARDENNE**  
METROPOLE

**LE MAG**



*Composter permet de réduire de 30 % le poids de notre poubelle !*

Aiglemont  
Arreux  
Les Ayvelles  
Balan  
Bazeilles  
Belval  
Chalandry-Élaire  
La Chapelle  
Charleville-Mézières  
Cheveuges  
Cliron  
Daigny  
Damouzy  
Dom-le-Mesnil  
Donchery  
Étrépygny  
Fagnon  
Fleigneux  
Flize  
Floing  
Francheval  
La Francheville  
Gernelle  
Gespunsart  
Givonne  
Glaire  
La Grandville  
Hannogne-Saint-Martin  
Haudrecy  
Houldizy  
Illy  
Issancourt-et-Rumel  
Lumes  
La Moncelle  
Montcy-Notre-Dame  
Neufmanil  
Nouvion-sur-Meuse  
Nouzonville  
Noyers-Pont-Maugis  
Pouru-aux-Bois  
Pouru-Saint-Rémy  
Prix-lès-Mézières  
Saint-Aignan  
Saint-Laurent  
Saint-Menges  
Sapogne-et-Feuchères  
Sécheval  
Sedan  
Thelonne  
Tournes  
Villers-Semeuse  
Villers-sur-Bar  
Ville-sur-Lumes  
Vivier-au-Court  
Vrigne-aux-Bois  
Vrigne-Meuse  
Wadelincourt  
Warcq

## ÉDITO

### La loi est dure ? Tant mieux !

Je ne l'ai jamais caché, il peut m'arriver de trouver certaines réglementations pour le moins inappropriées, voire parfois à la limite de la logique. Mais il faut savoir se montrer juste en toute chose, donc y compris en matière législative : la loi qui, à compter du 1<sup>er</sup> janvier prochain, va concerner le traitement et la récupération des biodéchets constitue un excellent texte.

Cette loi va imposer à toutes les collectivités en charge de la collecte et du traitement des déchets de mettre à la disposition des habitants de leur territoire des équipements suffisants pour permettre la valorisation des détritres biodégradables. Donc entre autres les restes de repas, à l'exception des produits carnés. Pour faire en sorte qu'Ardenne Métropole soit en conformité avec la loi à la date prévue, soit dans 8 mois, nous avons décidé d'axer nos efforts sur l'une des initiatives prises dans le cadre de la « chasse aux déchets » menée par l'agglo depuis l'automne 2021 : le compostage.

Il s'agit d'une pratique courante depuis des siècles, notamment dans nos campagnes, et que nous étendons aujourd'hui aux secteurs urbains grâce à deux dispositifs : les composteurs partagés et collectifs. Les premiers sont mis en place dans l'espace public et ouverts à tous les habitants d'un quartier. Les seconds s'adressent à l'ensemble des locataires d'un immeuble donné. Dans les deux cas, il s'agit d'éviter que ces biodéchets ne finissent dans nos poubelles avant d'être enfouis. Une hérésie puisque les déchets en question, placés dans un composteur, se transforment en compost. Lequel compost peut dans un second temps être utilisé comme matière organique bénéfique à nos plantations, qu'il s'agisse d'un simple pot de fleurs ou d'un jardin potager.

C'est donc avec enthousiasme qu'Ardenne Métropole s'engage à respecter à la lettre ce nouveau texte de loi.

Boris Ravignon  
Président d'Ardenne Métropole  
Maire de Charleville-Mézières



# Tri des déchets biodégradables : l'agglomération est à l'heure

Le 1<sup>er</sup> janvier 2024, chaque ménage devra pouvoir disposer d'une solution lui permettant de trier ses déchets biodégradables. Une obligation légale largement anticipée par Ardenne Métropole grâce aux différentes possibilités de compostage.

Le 10 février 2020 était adoptée la loi contre le gaspillage et pour l'économie circulaire. Un texte dense, dans lequel on retrouve des prescriptions pour certaines déjà mises en œuvre (l'arrêt de l'impression systématique des tickets de caisse, l'interdiction de fabriquer ou importer des sacs plastique à usage unique, la mise à l'écart de la vaisselle jetable...), mais également un paragraphe qui vise à « apporter à tous les Français une solution de collecte des restes alimentaires pour valoriser leurs biodéchets en biogaz ou en compost utile pour l'économie circulaire des territoires », explique le ministère de la Transition écologique.

Cette obligation légale concernera donc l'ensemble du territoire national à compter du 1<sup>er</sup> janvier prochain et doit se traduire sur le terrain de manière concrète : « Afin de mettre en place le tri à la source des déchets alimentaires des particuliers, chaque collectivité doit étudier et identifier les solutions les plus pertinentes pour trier les déchets alimentaires à la source et s'assurer que ceux-ci pourront être valorisés et non mis en décharge », ajoute le ministère.

## Des efforts récompensés

Ça tombe bien, en la matière, Ardenne Métropole compte une longueur d'avance. Rappelons en effet que notre territoire est l'un des rares à avoir fait de la chasse aux déchets superflus une cause majeure, cela depuis l'automne 2021. Cette volonté s'est traduite par de nombreuses initiatives : adoption de poules, distribution de composteurs, familles « zéro déchet », multiplication des colonnes à verre, nouvelles règles d'accès aux déchèteries...

Et grâce aux efforts de tous, ces mesures ont porté leurs fruits : **l'an dernier, nous sommes en effet parvenus à diminuer de 14,3 % le tonnage de nos ordures ménagères.** Sachant que les chiffres des premiers mois de 2023 suivent une tendance similaire (lire par ailleurs). À notre échelle, il s'agit donc « simplement » de poursuivre sur cette même voie pour se mettre en conformité avec la loi. Ce qui passe par l'extension de la pratique du compostage grâce à trois dispositifs : composteurs individuels, partagés ou collectifs.

## Composteurs individuels

Les composteurs individuels sont destinés aux personnes disposant d'un jardin. Depuis avril 2019, Ardenne Métropole les propose gratuitement, ce qui a déjà permis d'en équiper plus de 7.000 particuliers. Les bacs mis à disposition peuvent être d'une contenance de 400 ou 600 litres, en fonction de la composition du foyer. Pour bénéficier de cette offre, il suffit de s'inscrire en ligne, sur le site internet de l'agglomération ([www.ardenne-metropole.fr](http://www.ardenne-metropole.fr)), et de venir retirer son bac soit à Charleville-Mézières, au siège communautaire, avenue Léon Bourgeois, soit à la régie déchets, située dans la zone industrielle de Glaire, avenue François Sommer.

Pour info, on comptabilise près de 33.000 maisons individuelles sur l'ensemble du territoire communautaire, dont 7.000 sont donc désormais équipées d'un composteur fourni par l'agglomération. « Mais de très nombreux habitants, notamment en zone rurale, ne nous ont pas attendus pour pratiquer le compostage, complète Jean-Luc Claude, vice-président d'Ardenne Métropole en charge des déchets. Sans compter tous ceux qui préfèrent ne pas avoir de composteur et optent pour la solution déchèterie après la tonte d'une pelouse ou la taille d'une haie. »



[www.ardenne-metropole.fr/compostons](http://www.ardenne-metropole.fr/compostons)

## Service prévention et collectes des déchets

☎ 0800 29 83 55 (non surtaxé) ✉ [prevention-dechets@ardenne-metropole.fr](mailto:prevention-dechets@ardenne-metropole.fr) 🌐 [www.ardenne-metropole.fr](http://www.ardenne-metropole.fr) 📱



## Application BusInfo Ardenne Métropole

L'ARRIVÉE DES BUS  
EN TEMPS RÉEL

## Composteurs partagés

Les composteurs partagés sont mis en place par l'agglomération à la demande des communes qui le souhaitent. Ils se présentent sous la forme de trois bacs en bois, fabriqués localement : un composteur pour les **déchets**, un second pour la **matière sèche** et un troisième pour le compost en **maturation**. « Ces dispositifs sont placés dans un lieu public et utilisés par les habitants des alentours, précise Jean-Luc Claude. Chacun d'eux peut être utilisé par une trentaine de foyers. On fournit à chacun des intéressés un bio-seau dans lequel ils peuvent jeter épluchures, fruits ou légumes avariés, marc de café... Quand le seau est plein, il suffit de le verser dans le bac approprié. »



L'agglomération a déjà installé 17 composteurs partagés à Charleville-Mézières, Vivier-au-Court, Cheveuges, Noyers-Pont-Maugis, Balan et La Francheville. D'autres vont bientôt suivre sur Warcq et Prix-lès-Mézières, plus une dizaine supplémentaire à Charleville-Mézières.

## Composteurs collectifs

Les composteurs collectifs sont installés par l'Ardenne Métropole au pied d'immeubles et donc destinés aux habitants de ces derniers, toujours en lien avec les bailleurs sociaux et privés. Il s'agit de composteurs en bois d'une capacité de 600 litres que l'on peut déjà trouver au pied d'une vingtaine d'immeubles à Charleville-Mézières, Sedan ou Nouzonville. « À chaque fois qu'on en place un nouveau, nos équipes font du porte à porte systématique, ajoute Jean-Luc Claude. On explique à chaque locataire quels sont les bons gestes, ce que l'on peut mettre ou ne pas mettre. On lui fournit un bio-seau et on en profite aussi pour rappeler les consignes de tri : le verre, les emballages... »



Sachant que des composteurs collectifs ont également été mis à disposition auprès de gendarmeries, à la CRS 23, dans des lycées, des collèges, des Ehpad, ou même des entreprises locales.

### Comparatif janvier - mars 2022 / 2023

**DÉCHETS ENFOUIS - 12,36 %**

Ordures ménagères

- 6,38 %

Encombrants en déchèterie

- 37,8 %

**AUGMENTATION DU TRI**

TRI + 3,8 %

VERRE + 10 %

### Déchets de cuisine



Restes de repas (hors viande et sauce), **épluchures, coquilles d'oeufs, marc de café, filtres à café.**

Composter permet de réduire de

**30%** le poids de notre poubelle !



### Déchets de jardin



Tontes, branchages, feuillages, fleurs fanées, mauvaises herbes, paille, sciure de bois, fumier.

**Interdits :** fromage, laitages, couches, culottes, litière, huile, cheveux, mégots, sacs aspirateur, crustacés,



sable, huîtres, charbon, poisson, os, viande, résineux (thuyas, laurier, sapin...), terre, cailloux, excréments.



Billets unitaires, Pass MobiTAC, Pass 10...

**RECHARGEZ VOTRE PASS SUR BUSTAC.FR**



## ÉQUIPEMENTS SPORTIFS

### Centre aquatique Bernard Albin Charleville-Mézières

ouvert aux horaires "période scolaire"  
 ♦ Sam. 13 et dim. 14 mai (7 h > 21 h) : Challenge Natation Artistique - Ligue Grand Est - ASNCM

Jours fériés	Centre aqua. Bernard Albin CMz		Centre aquatique de Sedan	
	bassins	espace détente	bassins	espace forme
Jeu. 18 mai	9 h > 12 h 30		9 h > 12 h 30	
Ven. 19 mai	10 h > 17 h	10 h > 13 h	10 h > 12 h 30	
		15 h > 17 h	14 h 30 > 17 h	
	18 h > 21 h		18 h > 19 h 30	
Sam. 20 mai	11 h > 18 h	9 h > 10 h 30*	17 h > 18 h*	
		11 h > 15 h	9 h > 10 h*	
			10 h > 12 h 30	
Dim. 21 mai			14 h 30 > 17 h 30	
	9 h > 12 h 30		9 h > 12 h 30	
Lun. 29 mai	9 h > 12 h 30		9 h > 12 h 30	

\*sans accès bassins

### Piscine Ronde Couture Charleville-Mézières

⌚ Horaires d'ouverture :  
 mardi, jeudi, vendredi 11 h 30 > 12 h 30  
 mercredi 8 h > 9 h - 11 h 30 > 12 h 30  
 ❌ Fermée jeu. 18 et ven. 19 mai

🏊 Patinoire Elena Issatchenko Charleville-Mézières  
 ❌ Fermeture estivale

### Salle de Lumes

♦ Sam. 13 et dim. 14 mai - 6 h 30 > 21 h  
 Finale du Circuit jeunes Ardennes  
 org. Badminton Club de Lumes

### Stade Louis Dugauguez - Sedan

♦ Dim. 14 mai - Marcassins - org. Conseil Départemental des Ardennes  
 ♦ Mer. 17 mai - Finale concours U11 district des Ardennes - org. Ligue Grand Est

🌐 [www.ardenne-metropole.fr](http://www.ardenne-metropole.fr) / <https://centresaquatiques.ardenne-metropole.fr>

## MÉDIATHÈQUES

expositions, projections, lectures, spectacles, jeux vidéo, rencontres, ateliers, jeux de rôle...

Le nouvel agenda des animations proposées jusqu'en juin sur le réseau des médiathèques Ardenne Métropole est disponible à l'accueil des médiathèques et sur [mediatheques.ardenne-metropole.fr](http://mediatheques.ardenne-metropole.fr)

Voyelles CMz / Ronde Couture CMz / Porte Neuve CMz / G. Delaw Sedan / Tournes

## CONSERVATOIRE

**Concert à la quarte**  
 mer. 10 mai - 18 h - CMz  
 Conservatoire (auditorium)

**Fallen Scale (Jazz) & danse contemporaine**  
 jeu. 11 mai - 18 h 30 - CMz  
 Campus Sup Ardenne - Y Schools

**Concerts**  
 ♦ ven. 19 mai - 20 h - Cordes et voix CMz - Conservatoire (auditorium)  
 ♦ mer. 24 mai - 18 h - Classes d'éveil musical - CMz - Théâtre - adhérent APE 5 €, non adhérent APE 8 €, gratuit pour les scolaires  
 ♦ sam. 10 juin - 15 h - Ulysse Orchestre à cordes - CMz Médiathèque Voyelles (auditorium)

### Concerts

mer. 14 juin - CMz - île du vieux Moulin  
 ♦ 16 h - Duo de grands ensembles clarinettes et percussions  
 ♦ 17 h 30 - Fêtes des cuivres

### Auditions

♦ ven. 26 mai - Chant lyrique - 20 h  
 Lieu à confirmer  
 ♦ mer. 31 mai - Piano - 18 h 30 - Sedan Amphithéâtre Pierre Mendès France  
 ♦ ven. 2 juin - Musiques actuelles 18 h 30 - Sedan - Amphithéâtre Pierre Mendès France  
 ♦ dim. 18 juin - Orgue, flûte traversière 18 h - CMz - Basilique

Tout public, entrée gratuite (sauf 24/5)

Conservatoire à rayonnement départemental Musique et Danse

## JOURS FÉRIÉS

### JEUDI 18 MAI

♦ Collectes du matin et de l'après-midi effectuées **samedi 20 mai**.  
 ♦ Collecte du soir rattrapée **vendredi 19 mai**.

### LUNDI 29 MAI

♦ Collectes du matin et de l'après-midi effectuées **samedi 27 mai**.  
 ♦ Collecte du soir rattrapée **mardi 30 mai**.



♦ Les déchèteries du territoire seront fermées jeudi 18 et lundi 29 mai.

